

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 21 avril 2026, à 19 h 00, à la bibliothèque du Centre de carrières St. Pius X, 9955, avenue Papineau, à Montréal.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président  
M. James Kromida, vice-président  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire  
M<sup>me</sup> Chelsea Craig, commissaire  
M. Julien Feldman, commissaire  
M<sup>me</sup> Paula Kilian, commissaire  
M<sup>me</sup> Julie Kristof, commissaire parent  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M<sup>me</sup> Sharon Nelson, commissaire  
M<sup>me</sup> Susan Perera, commissaire  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M<sup>me</sup> Merika Ramundo, commissaire parent  
M<sup>me</sup> Jennifer Rutt, commissaire parent  
M<sup>me</sup> Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

M<sup>me</sup> Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – ouest  
M<sup>me</sup> Darlene Kehyayan, directrice de secteur – est  
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles  
M<sup>me</sup> Myrienne Lusignan, directrice adjointe, Services éducatifs  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M. Tony Pita, Assistant Director, Services éducatifs  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Julie Rene de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>e</sup> Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP  
M<sup>me</sup> Luisa Tanzi, Assistant Director, Financial Services  
M. Charalambos Thomas, Director, Services des technologies de l'information  
M<sup>me</sup> Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M. Mauro Zampini, directeur, Organisation scolaire  
M. Michael Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général (Excusée)

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada;</li> <li>• à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations;</li> <li>• à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones;</li> <li>• et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales.</li> </ul> <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Nomination de Jasmine Cliche à titre d'Élève du mois</u></p> <p>L'élève du mois d'avril est Jasmine Cliche, de l'école secondaire L.I.N.K.S. Jasmine incarne parfaitement ce que signifie être une leader et un modèle positif au sein de sa communauté scolaire. Elle s'implique activement dans la vie de l'école, notamment à titre de vice-présidente du conseil des élèves, en participant à plusieurs clubs du midi, et en donnant généreusement de son temps pour animer un cours de danse parascolaire destiné à ses camarades. Sur le plan scolaire, Jasmine se distingue par son engagement et son assiduité. Elle prend ses études très au sérieux et travaille en étroite collaboration avec un tuteur scolaire alors qu'elle poursuit son cheminement vers l'obtention de son diplôme d'études secondaires. Félicitations Jasmine!</p>
3.	<p><u>Présentation du Prix d'excellence CSEM pour l'ensemble des réalisations</u></p> <p>Le Prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations à la CSEM est décerné à Angelo Komatsoulis. Félicitations!</p>
4.	<p><u>Cérémonie de reconnaissance des bénévoles</u></p> <p>À l'occasion de la Semaine nationale de l'action bénévole, la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a l'honneur de présenter ses bénévoles émérites, soit Leah Trineer de l'école Roslyn, ainsi que Maria Di Fluvio et Claudia Musto de l'école Gerald McShane. M<sup>me</sup> Pamela Pagano, journaliste chez <i>CityNews</i>, s'est également vu décerner le Prix de la reconnaissance des médias.</p>
5.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Aucune question n'a été soumise.</p>
6.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté avec la suppression du point 13.2 – Enseignants (permanents) affectés à la suppléance régulière en raison de surplus – 2026-2027.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 26-04-21-6</u></p>

7.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>7.1. Réunion ordinaire du conseil du 10 février 2026</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 10 février 2026 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 26-04-21-7.1</u></p>
8.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal.</p>
9.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Ortona a récemment visité l'école primaire Honoré-Mercier, où il a échangé avec des élèves de maternelle 4 ans et 5 ans et a pu observer leurs activités créatives en classe.</li> <li>• M. Ortona a également indiqué qu'il avait assisté aux audiences de la Cour suprême du Canada concernant la Loi 21 à la fin du mois de mars, et que la décision relative à la constitutionnalité de cette loi est actuellement en délibéré.</li> <li>• Il a également rapporté que des efforts de représentation concertés avaient permis d'assurer la présence d'un brigadier scolaire à l'Académie Royal West jusqu'en juin, et que des démarches étaient en cours pour prolonger ce service.</li> <li>• M. Ortona a également évoqué une visite à l'école secondaire Lester B. Pearson, en compagnie de la commissaire Susan Perera, pour remettre le prix de l'élève du mois à Cyrus He, en reconnaissance de ses résultats scolaires exceptionnels.</li> <li>• Il a également mentionné avoir participé à une activité organisée à l'école Carlyle à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, visant à promouvoir la compréhension et l'acceptation de l'autisme par le biais de présentations et de conférenciers invités.</li> </ul>
10.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le directeur général a souligné le lancement du projet <i>The Lyre's Dream</i> (le rêve de la Lyre) de la CSEM, une initiative éducative et artistique de 18 mois qui se conclura par des prestations à Ottawa ainsi qu'un concert à l'école secondaire Rosemont.</li> <li>• Le directeur général a également mentionné une nouvelle initiative, la Journée des bas dépareillés, organisée dans plusieurs écoles de la CSEM pour promouvoir le respect de la diversité et sensibiliser à l'intimidation.</li> <li>• Il a également indiqué que plusieurs écoles de la CSEM avaient souligné Yom Hashoah par des activités éducatives et des présentations d'invités portant sur la mémoire de l'Holocauste, la résilience et la lutte contre l'antisémitisme.</li> <li>• Le directeur général a annoncé qu'Elan Michelle Woods, monteuse sonore primée aux BAFTA, avait visité l'école F.A.C.E. pour présenter son balado sur le parcours de survie de sa grand-mère durant l'Holocauste et sur la transmission intergénérationnelle des récits.</li> <li>• Il a également annoncé la tenue prochaine du concert de gala de printemps de la chorale de la CSEM, qui aura lieu à la salle Oscar Peterson de l'université Concordia.</li> <li>• Le directeur général a mentionné que des élèves et des membres du personnel de l'école secondaire Laurier-Macdonald avaient participé au défilé de la fête nationale grecque aux côtés de représentants de la CSEM.</li> <li>• Il a également indiqué que Vincent Gagnon, enseignant au collège Vincent Massey, avait été nommé commandant des <i>Canadian Grenadier Guards</i> lors d'une cérémonie officielle.</li> </ul>

- Le directeur général a annoncé un nouveau partenariat entre la CSEM et des succursales de la Banque Scotia pour promouvoir la culture financière, par le biais de visites dans les écoles et d'activités communautaires.

11. Budget révisé 2025-2026

**ATTENDU QUE** l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) stipule que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit adopter son budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement pour l'année scolaire 2025-2026 et le transmettre à la ministre de l'Éducation;

**ATTENDU QUE** la ministre de l'Éducation peut autoriser une commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus conformément à l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** les règles budgétaires provisoires et les paramètres préliminaires, prévoyant des compressions budgétaires et interdisant l'utilisation des surplus accumulés, ont été communiqués le 12 juin 2025, après les échéances prévues aux conventions collectives pour l'abolition de postes dans toutes les catégories d'emploi, sauf pour le personnel en service de garde, les préposées et préposés aux élèves à besoins particuliers ainsi que les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée;

**ATTENDU QUE** le 19 juin 2025, le Ministère a indiqué qu'aucune demande de budget déficitaire fondée sur les nouvelles compressions budgétaires ne serait acceptée;

**ATTENDU QUE** les règles budgétaires finales et les paramètres initiaux du 16 juillet 2025 maintenaient d'importantes compressions budgétaires et interdisaient l'utilisation des surplus accumulés;

**ATTENDU QUE** la CSEM, de concert avec l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et l'ensemble des commissions scolaires anglophones, a intenté une contestation judiciaire contre les modifications apportées aux règles budgétaires en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (500-17-135152-257) et a demandé la suspension de leur application;

**ATTENDU QUE** depuis le dépôt de cette contestation, le gouvernement a consenti à suspendre temporairement les restrictions quant à l'utilisation de certains fonds (mesures dédiées et protégées), jusqu'à ce que l'affaire relative à la Loi 40 soit réglée;

**ATTENDU QUE** le 22 octobre 2025, dans une lettre adressée par la sous-ministre Carole Arav en date du même jour, le Ministère a annoncé le retrait de la mesure 16034, apporté des ajustements offrant davantage de souplesse pour l'embauche de personnel et précisé que les commissions scolaires ou les centres de services scolaires doivent s'adresser au Ministère si ces ajustements ne leur permettent toujours pas de respecter leurs budgets;

**ATTENDU QUE** la date limite de transmission des budgets, initialement fixée au 26 septembre 2025, a été reportée par le Ministère au 30 octobre 2025;

**ATTENDU QUE**, sur la base de ces ajustements importants et des représentations faites, lesquelles ont bénéficié tant aux commissions scolaires anglophones qu'aux centres de services scolaires francophones, la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), conjointement avec l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et l'ensemble des commissions scolaires anglophones, a retiré sa requête en sursis le 24 octobre 2025, sous réserve qu'une demande puisse être présentée si les ajustements s'avéraient insuffisants pour permettre à la CSEM d'équilibrer son budget;

**ATTENDU QUE** la CSEM a déployé des efforts considérables pour réduire ses dépenses dans le respect des conventions collectives tout en minimisant autant que possible les impacts sur les élèves, notamment en s'abstenant de pourvoir des postes vacants à tous les niveaux au sein de la commission scolaire, mais que l'ampleur des compressions budgétaires exigées et le moment de leur communication entraînent des répercussions inévitables sur les élèves (y compris ceux ayant des besoins particuliers);

**ATTENDU QU'**en octobre 2025 la CSEM anticipait néanmoins que ses dépenses excéderaient ses revenus de 7 818 268,00 \$ dans son budget de fonctionnement 2025-2026;

**ATTENDU QUE** cette somme, soit 7 818 268,00 \$, était inférieure à 15 % du surplus accumulé au 30 juin 2024, exclusion faite de la valeur nette des terrains ce qui correspond à la limite d'appropriation des surplus accumulés applicable avant les règles budgétaires de 2025-2026;

**ATTENDU QUE** le 28 octobre 2025, la CSEM a demandé au Ministère l'autorisation d'adopter un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 7 818 268,00 \$, par lettres datées du 28 octobre 2025 adressées à la ministre ainsi qu'à la Direction générale des politiques budgétaires et du financement des réseaux du Ministère;

**ATTENDU QUE** le 29 octobre 2025 le Conseil des commissaires a adopté un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 7 818 268,00 \$, sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation;

**ATTENDU QUE** la CSEM a répondu à toutes les demandes d'information formulées par le Ministère concernant son budget;

**ATTENDU QUE** la CSEM a pris des mesures proactives afin de redresser sa situation financière, notamment en confiant à Raymond Chabot Grant Thornton, dès février 2026, un mandat visant à l'assister dans l'identification de mesures structurelles de retour à l'équilibre budgétaire, dans un contexte de baisse de l'effectif scolaire et de compressions budgétaires;

**ATTENDU QUE** le 12 mars 2026, le ministère de l'Éducation a refusé la demande d'autorisation de la CSEM d'adopter un budget déficitaire et a exigé le dépôt d'un nouveau budget au plus tard le 14 avril 2026;

**ATTENDU QUE** la capacité de la CSEM à réduire ses dépenses à ce stade de l'année scolaire est très limitée, compte tenu des dépenses déjà engagées et de ses obligations, notamment celles liées à la rémunération du personnel pour l'année scolaire;

**ATTENDU QUE** la CSEM procède actuellement à une analyse détaillée de sa situation budgétaire en collaboration avec Raymond Chabot Grant Thornton afin de réduire, autant que possible, le déficit anticipé pour l'année scolaire 2025-2026;

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2026 la CSEM a informé le Ministère que cette analyse était en cours et qu'une réponse suivrait à la suite de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 avril 2026;

**ATTENDU Qu'**à la suite de cette analyse détaillée, la CSEM a identifié certaines compressions et réductions de dépenses pour l'année scolaire 2025-2026, notamment une réduction des sommes réservées aux frais judiciaires;

**ATTENDU QUE** malgré tous ses efforts la CSEM prévoit un déficit de 2 648 779,00 \$ pour l'année scolaire 2025-2026 et travaille à l'élaboration d'un plan de redressement sur trois ans en collaboration avec Raymond Chabot Grant Thornton;

**ATTENDU QUE** la CSEM entend poursuivre sa collaboration avec Raymond Chabot Grant Thornton dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement sur trois ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la CSEM demande à la ministre de l'Éducation l'autorisation d'adopter un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 2 648 779,00 \$, et que la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation;

	<p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, sous réserve de l'autorisation de la ministre et conformément à la recommandation du comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC/CRR), le budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement qui prévoit des revenus de 458 717 240,00 \$ et des dépenses de 461 366 019,00 \$ soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, tel que présenté dans les documents soumis à la réunion.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 26-04-21-11</u></p>
12.	<p><u>Proposition des calendriers des réunions – 2026-2027</u></p> <p><u>12.1 Projet de Règlement n° 1 (2026) – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 162 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses réunions ordinaires;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un avis public doit être donné au moins 30 jours avant l'adoption du règlement;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le projet de Règlement n° 1 (2026) fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2025-2026 soit approuvé;</li><li>b) l'approbation finale du Règlement n° 1 (2026) soit accordée lors de la réunion ordinaire de la commission scolaire qui se tiendra le 9 juin 2026.</li></ul> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 26-04-21-12.1</u></p> <p><u>12.2 Projet de Règlement n° 4 (2026) – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 162 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que les réunions régulières du comité exécutif doivent être fixées par règlement;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un avis public doit être donné au moins 30 jours avant l'adoption du règlement;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le projet de Règlement n° 4 (2026) fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2026-2027 soit approuvé;</li><li>b) l'approbation finale du Règlement n° 4 (2026) soit accordée lors de la réunion ordinaire de la commission scolaire qui se tiendra le 9 juin 2026.</li></ul> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 26-04-21-12.2</u></p>
	<p>M<sup>me</sup> Chelsea Craig et M. Julien Feldman quittent la réunion à 20 h 11.</p>

13. Changements au niveau du personnel enseignant – 2026-2027

13.1 Non-réengagement d'enseignants (non permanents) en raison de surplus

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire English-Montréal a un surplus de sept (7) enseignants dans la catégorie 101 – Formation générale en anglais au primaire, une (1) enseignante dans la catégorie 104 – Éducation physique au primaire, et trois (3) enseignants dans la catégorie 120 – anglais et arts dramatiques au secondaire;

**ATTENDU QU'**en conformité avec le processus décrit à la clause 5-3.00, article B, de la convention collective du personnel enseignant, une liste d'enseignants a été préétablie;

**ATTENDU QUE** les onze (11) enseignants susmentionnés n'ont pas obtenu leur permanence en vertu de la clause 5-3.03 de ladite convention collective;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE**, conformément aux conditions établies aux clauses 5-3.16, 5-3.19, 5-3.21, 5-3.22, et 5-3.23 de la convention collective du personnel enseignant 2023-2028, la Commission scolaire English Montréal procède à la résiliation du contrat d'emploi des onze (11) enseignants non permanents suivants pour des raisons de surplus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Ancienneté</u>
Schulz-Peissel, Robin Ann	101	07-122
Madew, Taylor	101	07-119
Hindler, Alexandra Lynn	101	07-035
Vlahopoulos, Karaline	101	06-135
McGuire, Tara	101	06-015
Biberkraut, Allison	101	05-181
Fishman, Dayna	101	05-126
Feola, Rosalie	104	09-020
Todi, Alexandra Melissa	120	06-118
Day, Sean Kenneth	120	05-118
Faoro, Julia	120	05-039

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> C. Craig et M. J. Feldman absents lors du vote)

Résolution n° 26-04-21-13.1

13.2 Enseignants (permanents) affectés à la suppléance régulière en raison de surplus

Ce point a été supprimé.

13.3 Enseignants mis en disponibilité (permanents) en raison de surplus

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire English-Montréal affiche un surplus de onze (11) enseignantes dans la catégorie 101 – Formation générale en anglais au primaire, deux (2) enseignants dans la catégorie 104 – Éducation physique au primaire;

**ATTENDU QU'**en conformité avec le processus décrit à la clause 5-3.00, article B, de la convention collective du personnel enseignant, une liste d'enseignants a été préétablie;

**ATTENDU QUE** les treize (13) enseignants susmentionnés ont obtenu leur permanence en vertu de la clause 5-3.03, de ladite convention collective;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE**, conformément aux conditions établies aux clauses 5-3.16, 5-3.19, 5-3.21, et 5-3.23 de la convention collective du personnel enseignant 2023-2028, la Commission scolaire English Montréal procède à la mise en disponibilité des treize (13) enseignants permanents suivants pour des raisons de surplus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Ancienneté</u>
Bavas, Diana	101	08-065
Amyot, Sarah	101	08-044
Fonicolo, Anna	101	08-034
Manis, Erica	101	07-189
Graziani, Brittany Mae	101	07-160
Martin, Shanna	101	07-140
Laranjeiro, Kathleen	101	07-137
Turgel, Sarah	101	07-136
Gifuni, Caroline	101	07-122
Garizzi, Jenna	101	06-170
Sorella, Stephanie	101	06-039
Karaminas, Stefanie	104	08-040
Tortorici, Nicola	104	06-139

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> C. Craig et M. J. Feldman absents lors du vote)

Résolution n° 26-04-21-13.3

14. Recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique – Non-respect des délais par le commissaire à l'éthique

**ATTENDU QUE** le 25 août 2025, le commissaire à l'éthique a été mandaté pour traiter une plainte datée du 24 août 2025, portant le numéro 2025-941, pour une possible violation du Code d'éthique (Règlement n° 3 de la CSEM intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires);

**ATTENDU QUE** dans le sommaire de la décision relative à la recevabilité daté du 28 octobre 2025, le commissaire à l'éthique a indiqué qu'il prévoyait l'achèvement du processus pour le 28 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** dans un courriel adressé à la secrétaire générale en date du 19 novembre 2025, le commissaire à l'éthique a informé la secrétaire générale d'un échéancier révisé qu'il proposait et qui avait été accepté par les parties, précisant que la période des fêtes entraînerait un délai dans le dépôt de sa décision dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** le commissaire à l'éthique ne s'est pas conformé à l'article 8.7.4.2 du Règlement n° 3 (2020) intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires, lequel prévoit qu'il doit présenter au comité de gouvernance et d'éthique une demande écrite exposant les motifs justifiant une prolongation du délai pour rendre sa décision;

**ATTENDU QU'**aucune demande en ce sens n'a été adressée par le commissaire à l'éthique au comité de gouvernance et d'éthique afin de prolonger le délai de remise de sa décision finale, et qu'aucune prolongation n'a été accordée par ce comité au-delà de la date limite initiale du 28 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** dans un courriel adressé à la secrétaire générale en date du 19 novembre 2025, le commissaire à l'éthique a informé la secrétaire générale qu'il rendrait sa décision vers le 15 janvier 2026;

**ATTENDU QU'**une fois encore, le commissaire à l'éthique n'a pas respecté l'article 8.7.4.2 du RÈGLEMENT N° 3 (2020) intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires, qui prévoit que le commissaire à l'éthique doit présenter au comité de gouvernance et d'éthique une demande écrite exposant les motifs justifiant la prolongation du délai de rendu de sa décision;

**ATTENDU QU'**aucune demande en ce sens n'a été adressée par le commissaire à l'éthique au comité de gouvernance et d'éthique afin de prolonger le délai de remise de sa décision finale, et qu'aucune prolongation n'a été accordée par ce comité pour permettre au commissaire de rendre sa décision au plus tard le 15 janvier 2026;

**ATTENDU QUE** dans un courriel adressé à la secrétaire générale en date du 12 janvier 2026, le commissaire à l'éthique a informé la secrétaire générale qu'il rendrait sa décision le 29 janvier 2026, sans fournir d'explication quant aux raisons de ce nouveau retard;

**ATTENDU QU'**une fois encore, le commissaire à l'éthique n'a pas respecté l'article 8.7.4.2 du RÈGLEMENT N° 3 (2020) intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires, qui prévoit que le commissaire à l'éthique doit présenter au comité de gouvernance et d'éthique une demande écrite exposant les motifs justifiant la prolongation du délai pour rendre sa décision;

**ATTENDU QU'**aucune demande en ce sens n'a été adressée par le commissaire à l'éthique au comité de gouvernance et d'éthique afin de prolonger le délai de remise de sa décision finale, et qu'aucune prolongation n'a été accordée par ce comité pour permettre au commissaire de rendre sa décision avant le 29 janvier 2026;

**ATTENDU QUE** le commissaire à l'éthique n'a pas rendu sa décision dans le délai qu'il s'était lui-même fixé et approuvé, à savoir le 29 janvier 2026;

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 10 février 2026, la secrétaire générale a informé les membres que le commissaire à l'éthique avait rendu sa décision finale concernant la plainte d'éthique portant le numéro 2025-941 le 9 février 2026;

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 10 février 2026, la secrétaire générale a informé les membres qu'après avoir rendu sa décision finale concernant la plainte éthique n° 2025-941 le 9 février 2026, il l'avait immédiatement informée par courriel de sa proposition d'extension de délais (proposition de prolongation des délais) dans laquelle il reconnaissait avoir déjà rédigé sa décision finale;

**ATTENDU QUE** la demande rétroactive de prolongation du délai de dépôt de la décision finale du commissaire à l'éthique n'est pas conforme à l'article 8.7.4.2 du RÈGLEMENT N° 3 (2020) intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires, et qu'elle a été jugée contraire à l'éthique par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;

**ATTENDU QU'**en raison des multiples manquements susmentionnés de la part du commissaire à l'éthique à l'article 8.7.4.2 du RÈGLEMENT N° 3 (2020) Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires, le commissaire à l'éthique n'a à aucun moment été autorisé à poursuivre son enquête sur la plainte d'éthique portant le numéro 2025-941 au-delà de la date limite initiale du 28 novembre 2025;

	<p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 8.7.4.3 du RÈGLEMENT N° 3 (2020) intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires stipule que « Si le comité de gouvernance et de déontologie n'acquiesce pas à la demande de prolongation, il doit en informer le conseil des commissaires, lequel peut prendre toute mesure qu'il juge appropriée compte tenu des circonstances »;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa réunion du 10 février 2026, a rejeté la demande rétroactive du commissaire à l'éthique visant à prolonger le délai dans le cadre de la plainte d'éthique portant le numéro 2025-941, conformément aux articles 8.7.4.2 et 8.7.4.3 du RÈGLEMENT N° 3 (2020) Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PAULA KILIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QUE le rapport du commissaire à l'éthique dans l'affaire n° 2025-941, présenté le 9 février 2026, soit déclaré nul.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> C. Craig et M. J. Feldman absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 26-04-21-14</u></p>
15.	<p><u>Reconnaissance des membres du personnel cumulant 25 années de service</u></p> <p>Une liste des employés de la CSEM ayant atteint ou atteignant 25 années de service d'ici le 30 juin 2026 a été présentée à titre d'information. Une cérémonie aura lieu à l'automne.</p>
	<p>M<sup>me</sup> Chelsea Craig et M. Julien Feldman se joignent à nouveau à la réunion à 20 h 23.</p>
16.	<p><u>Rapport du directeur général – Selon le Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs</u></p> <p>Ce point est présenté par le directeur général, M. Nicholas Katalifos, à titre d'information.</p>
17.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p><u>17.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Point présenté par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Julie Kristof :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>me</sup> Kristof a indiqué que le Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire s'est réuni le 31 mars afin de discuter des priorités budgétaires, en soulignant l'importance d'intégrer des perspectives diversifiées provenant des parents, du personnel et des partenaires.</li> <li>• M<sup>me</sup> Kristof a souligné les travaux en cours d'un sous-comité chargé d'élaborer des recommandations visant à faciliter la transition scolaire des élèves à besoins particuliers, notamment en comblant les lacunes informationnelles et en améliorant l'accès aux ressources.</li> <li>• M<sup>me</sup> Kristof a souligné l'importance d'accroître l'information sur les ressources disponibles, notamment lors du passage des élèves du secteur jeune à la vie adulte.</li> <li>• M<sup>me</sup> Kristof a mentionné avoir participé à une foire d'information organisée par la Fédération CJA et a annoncé que l'école secondaire John-Grant accueillera un événement similaire le 7 mai, au bénéfice des familles et des prestataires de services.</li> <li>• La commissaire Kristof a exprimé sa reconnaissance envers les organismes offrant des ressources communautaires et a souligné que la tenue de tels événements permet de mieux comprendre le réseau de soutien destiné aux personnes ayant des besoins particuliers.</li> <li>• M<sup>me</sup> Kristof a conclu en remerciant les bénévoles pour leur dévouement et leur soutien aux familles, en particulier à celles dont les enfants présentent des besoins particuliers complexes, soulignant l'impact déterminant de leur engagement.</li> </ul>

### 17.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- M. Pietro Mercuri a indiqué que la réunion du Comité consultatif de transport et sécurité avait été reportée et qu'une mise à jour serait fournie lors d'une prochaine réunion, une fois la nouvelle date confirmée.

### 17.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Merika Ramundo :

- M<sup>me</sup> Ramundo a précisé qu'une lettre de suivi concernant la décision de ne plus accepter les questions du public en ligne lors des séances du conseil, préparée en janvier 2026, n'avait pas été envoyée en raison d'une erreur interne. Elle a présenté ses excuses pour la confusion qui en a résulté.
- Elle a indiqué que le comité des parents avait établi des priorités budgétaires clés, notamment l'augmentation des ressources professionnelles, le renforcement des services de santé mentale, ainsi que la poursuite des investissements dans les infrastructures, la santé, la sûreté et la sécurité.
- M<sup>me</sup> Ramundo a mis en valeur les travaux du sous-comité sur la préparation aux changements climatiques, qui élabore un cadre d'intervention visant à faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes dans le cadre d'un plan environnemental global.
- M<sup>me</sup> Ramundo a mentionné que le comité des parents a organisé, le 15 avril, un atelier intitulé « Gouvernance parentale 101 », visant à aider les parents à mieux comprendre les structures de gouvernance et à participer aux processus décisionnels des établissements scolaires.
- M<sup>me</sup> Ramundo a exprimé sa reconnaissance envers les parents participants ainsi qu'à l'administration de la CSEM pour leur engagement et leur soutien, soulignant leur grand intérêt pour la poursuite des initiatives favorisant la participation des parents.

### 17.4 Comité de gouvernance et d'éthique

Point présenté par la présidente du comité, M<sup>me</sup> Maria Corsi :

- M<sup>me</sup> Maria Corsi a indiqué que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni les 8 et 14 avril pour examiner les révisions des Règlements n° 11 et 12, ainsi que de l'énoncé de mission, à la suite d'un important travail préparatoire réalisé avec l'administration et le conseiller juridique.
- M<sup>me</sup> Corsi a souligné que le comité a formulé des commentaires et des recommandations visant à renforcer les règlements, lesquels ont été retournés à l'administration pour une coordination supplémentaire avec le conseiller juridique, avant une analyse approfondie et une éventuelle consultation au sein du conseil.
- M<sup>me</sup> Corsi a indiqué que ce processus marquait le début d'un examen plus large des règlements, d'autres devant être traités dans des phases ultérieures.
- M<sup>me</sup> Corsi a exprimé sa reconnaissance pour les efforts considérables déployés par l'administration et les membres du comité pour faire avancer les révisions des règlements.

### 17.5 Comité de vérification

Point présenté par la présidente du comité, M<sup>me</sup> Paula Kilian :

- Le comité de vérification s'est réuni le 31 mars.

### 17.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Pietrangelo:

- M. Mario Pietrangelo a indiqué qu'une réunion s'est tenue le 26 mars, dont les principaux points de discussion sont reflétés au point 13 de l'ordre du jour.
- M. Pietrangelo a également fourni une brève mise à jour concernant les négociations locales avec le personnel, en précisant que d'autres développements sont attendus.

### 17.7 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par le président de la commission, M. Joe Ortona :

- M. Ortona a indiqué que deux réunions ont eu lieu en mars et en avril, au cours desquelles les élèves ont exprimé des préoccupations concernant la sécurité à l'Académie Royal West et ont plaidé en faveur de la mise en place de brigadiers scolaires dans les établissements.
- M. Ortona a souligné que les élèves ont participé à des discussions sur le budget, posant des questions et identifiant des priorités telles que le maintien des ratios de personnel, le soutien en santé mentale, l'inclusion ainsi que l'entretien des infrastructures scolaires.
- M. Ortona a souligné que les élèves ont insisté sur l'importance de maintenir les activités parascolaires et les initiatives favorisant le bien-être, pour permettre un développement équilibré.
- M. Ortona a indiqué que, lors de la réunion d'avril, les élèves se sont réjouis de la présence d'un brigadier scolaire à l'Académie Royal West et ont constaté une amélioration de la sécurité à l'intersection.
- M. Ortona a mentionné que les élèves ont assisté à une présentation sur le programme d'éducation à la sexualité, puis ont discuté de son rôle dans la promotion de la sensibilisation, de la compréhension et de l'acceptation.

18.

### Rapport des commissaires

Rapport présenté par le commissaire, M. Pietro Mercuri :

- M. Pietro Mercuri a indiqué que l'école primaire East Hill a accueilli le Dr Luigi Maria Esperanza, du Consulat général d'Italie, offrant ainsi aux élèves une excellente occasion de s'initier à la langue italienne et de participer à des échanges culturels.
- M. Mercuri a souligné sa participation à la 10<sup>e</sup> édition de la soirée de collecte de fonds de l'Académie Leonardo da Vinci, qui a permis de récolter 29 140 \$ au profit d'une œuvre caritative et a mis à l'honneur les performances des élèves.
- M. Mercuri a assisté à l'exposition du programme du Baccalauréat International de l'école Michelangelo, au cours de laquelle les élèves ont exploré le thème de l'identité à travers diverses formes d'expression, telles que la culture, la langue et la religion.
- M. Mercuri a fait remarquer que plusieurs projets d'élèves mettaient l'accent sur l'identité religieuse en tant que forme d'expression personnelle, soulignant ainsi son importance sociale au sens large.
- M. Mercuri a indiqué avoir rencontré des représentants municipaux afin de discuter du rétablissement d'un brigadier scolaire à proximité de l'école primaire internationale Michelangelo. Il a précisé que la rencontre a été positive et que des suivis sont à prévoir.

Rapport présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Sharon Nelson :

- M<sup>me</sup> Sharon Nelson a félicité les élèves de l'école Willingdon ainsi que ceux des autres établissements participants pour leur implication aux récents événements de narration, soulignant leur aisance et leur engagement dans la prise de parole en public.

- M<sup>me</sup> Nelson a rendu compte d'une collaboration en développement entre l'école Willingdon et le département de durabilité de l'Université Concordia, mentionnant des discussions préliminaires concernant une nouvelle initiative environnementale intitulée « Spring Forward », avec un potentiel d'élargissement à d'autres établissements scolaires.

Rapport présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Susan Perera :

- M<sup>me</sup> Susan Perera a salué les réalisations des élèves de Lester B. Elle notamment cité Cyrus He, élève du mois, et Aiden German Cruz, membre du conseil des élèves, qui a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour son leadership et ses initiatives environnementales.
- M<sup>me</sup> Perera indique avoir assisté à l'événement de *East End storytelling* (Narration du récit du secteur Est), à l'école Gerald McShane, où elle a souligné la créativité et l'assurance des élèves.
- M<sup>me</sup> Perera a souligné le succès du concert de printemps annuel de l'école primaire Our Lady of Pompei, qui a mis en valeur le talent des élèves ainsi que la qualité du programme de musique de l'établissement.
- M<sup>me</sup> Perera a annoncé sa participation prochaine à la présentation d'*Aladdin the Musical* à l'école Gerald McShane, exprimant son enthousiasme à l'idée d'assister à ce spectacle.

Rapport présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Paola Samuel :

- M<sup>me</sup> Paola Samuel a assisté à une présentation sur l'éducation à l'Holocauste à l'école secondaire Westmount, organisée par la Fondation pour l'étude des génocides. Elle a décrit cette expérience comme étant marquante et émouvante.
- M<sup>me</sup> Samuel a évoqué le récent rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur la montée de l'antisémitisme au Canada, soulignant l'importance de l'éducation et citant les efforts continus de la CSEM dans ce domaine.
- M<sup>me</sup> Samuel a félicité toutes les personnes ayant contribué à l'obtention d'un brigadier scolaire pour l'Académie Royal West, soulignant qu'il s'agit d'une première étape importante vers le renforcement de la sécurité des élèves.

Rapport présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Maria Corsi :

- M<sup>me</sup> Maria Corsi a indiqué avoir assisté à l'événement de *East End Storytelling* (Narration du récit du secteur Est) qui s'est déroulé à l'école Gerald McShane le 7 avril. Elle a félicité les élèves participants pour la qualité exceptionnelle de leurs récits et de leurs prestations.
- Elle a souligné la participation des écoles de la circonscription 4, notamment Bancroft, Dalkeith, Edward Murphy, F.A.C.E. et Nesbitt, saluant tout particulièrement la qualité de la prestation théâtrale des élèves de l'école F.A.C.E.
- M<sup>me</sup> Corsi a annoncé que le collège Vincent Massey tiendra une journée portes ouvertes le 30 avril, de 16 h à 20 h, mettant en valeur ses programmes d'études enrichis.
- Elle a également mentionné sa participation prochaine à plusieurs événements musicaux scolaires, notamment les concerts junior et senior de l'école secondaire Rosemont, ainsi que le concert de cordes de l'école F.A.C.E. au début du mois de mai.

Rapport présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Chelsea Craig :

- M<sup>me</sup> Chelsea Craig a indiqué avoir assisté au défilé de la Journée de l'indépendance grecque dans Park Extension, en compagnie de membres du personnel et d'élèves de la CSEM.
- M<sup>me</sup> Craig a parlé de sa participation à un événement d'éducation à l'Holocauste à l'école secondaire Westmount, qu'elle a décrit comme une expérience importante et émouvante.
- M<sup>me</sup> Craig a fourni une mise à jour sur les préparatifs de la conférence de printemps de la ACSAQ à Québec (du 13 au 15 mai), soulignant les efforts de l'équipe organisatrice et encourageant la participation.

- Elle a félicité l'Académie Marymount pour le lancement de sa nouvelle équipe d'escrime, saluant la réussite des élèves qui ont remporté cinq médailles lors de leur première compétition.
- M<sup>me</sup> Craig a assisté à un événement de *West End storytelling* (Narration du récit du secteur Ouest), à l'école Willingdon, et a souligné la qualité des présentations des élèves ainsi que leurs solides compétences bilingues.

Rapport présenté par le commissaire, M. Julien Feldman :

- M. Julien Feldman a exprimé, au nom des résidents, sa reconnaissance pour l'installation d'un brigadier scolaire à l'Académie Royal West, soulignant l'amélioration considérable de la sécurité dans le quartier, qui répondait à des préoccupations de longue date.
- Il a également souligné l'importance de la présentation sur l'éducation à l'Holocauste, organisée par la Fondation pour l'étude des génocides, à l'école secondaire Westmount, en reconnaissant les présentateurs et en remerciant les élèves, le personnel, les directions, les partenaires communautaires ainsi que les participants dont les efforts ont permis la tenue de cet événement.

Rapport présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Paula Kilian :

- M<sup>me</sup> Paula Kilian a indiqué que la députée fédérale Marjorie Michel a visité plusieurs écoles du secteur de Park Extension, notamment les écoles Sinclair Laird et St. Raphael, ainsi que l'école secondaire John F. Kennedy, où elle a échangé avec les élèves sur son rôle de ministre de la Santé.
- Elle a souligné sa participation à des événements de narration et a félicité les élèves participants pour la qualité de leurs présentations et pour l'excellente représentation de leur établissement.
- M<sup>me</sup> Kilian a présenté les avancées positives du Centre d'éducation des adultes John F. Kennedy, notamment l'amélioration des résultats en mathématiques, l'élargissement du soutien pédagogique, ainsi que la mise en place d'initiatives facilitant les transitions des élèves et réduisant la stigmatisation associée à la formation générale des adultes.
- M<sup>me</sup> Kilian a mentionné plusieurs réalisations et activités de l'école secondaire John F. Kennedy, notamment des succès sportifs, des événements communautaires intergénérationnels, des sorties éducatives, ainsi que des initiatives menées par les élèves, comme *The Incredible Race* (L'incroyable course) destinée aux élèves du primaire.
- M<sup>me</sup> Kilian a partagé des nouvelles de l'école Sinclair Laird, évoquant notamment des initiatives en matière de santé et de bien-être, des activités d'enrichissement, des sorties éducatives et des événements favorisant l'engagement communautaire.
- Elle a présenté les activités de l'école Carlyle, notamment les projets des élèves, les prestations et les événements visant à promouvoir la créativité et la sensibilisation à la conscience écologique.
- M<sup>me</sup> Kilian a mis en lumière les initiatives de l'école Dunrae Gardens, qui proposent notamment des programmes de bien-être, des projets environnementaux et des activités d'engagement communautaire, ajoutant que le nombre d'inscriptions pour la prochaine année scolaire est en hausse.

Rapport présenté par le commissaire, M. James Kromida :

- M. James Kromida a fait un retour sur la récente présentation de la CSEM au Sénat du Canada, soulignant l'importance des arts et des initiatives culturelles favorisant le développement d'élèves équilibrés et épanouis.
- M. Kromida a souligné l'importance de la participation multiculturelle et de l'engagement communautaire dans les activités éducatives, mettant en avant l'impact positif d'une représentation diversifiée.
- M. Kromida a exprimé une préoccupation concernant la sécurité aux abords de l'école Cedarcrest, indiquant qu'un suivi sera nécessaire pour évaluer les besoins potentiels d'un brigadier scolaire.

19	<u>Sujets divers</u>  Aucun
20.	<u>Clôture de la réunion</u>  IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JENNIFER RUTT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 02.  Vote : 14-0-0. Motion adoptée.  <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 26-04-21-20</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p>  <p>_____</p> <p>M. Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M<sup>c</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>